



Département de Saône-et-Loire

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE CRISSEY

SEANCE DU 22 JUILLET 2024

Le vingt-deux juillet deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pascal BOULLING, Maire.

PRESENTS : M. BOULLING, Mme LAURIOT, M. CILLO, Mme OUDOT, M. MARCEAU, M. MASSOT, Mme MARCEAU (arrivée à 18h45), M. BORNE, Mme GOMES, Mme BLANCHARD, M. MEYER, Mme GRENOT, M. MACHADO, Mme PETIOT, M CHIGNARD.

EXCUSES : M. FILLEULE a donné pouvoir à M. CILLO.
Mme BEGONIN a donné pouvoir à Mme OUDOT.
M. BERNARD a donné pouvoir à M. MACHADO.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MACHADO

En amont de la séance du conseil municipal, M. ANDRES de la Chambre du Commerce et de l'Industrie est venu faire une présentation des différents modes de gestion possibles pour le Bar Restaurant.

Membres en exercice : 18

Date de la convocation : 15 juillet 2024.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19h00.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

M. MACHADO est nommé secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la réunion du 03/06/2024

Chaque Conseiller Municipal est en possession du compte rendu de la réunion du 03/06/2024.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **APPROUVE** le compte rendu de la réunion du 03/06/2024.

Adopté à l'unanimité.

3. Liste des décisions prises par Monsieur le Maire dans le cadre de sa délégation (délibération du 21/11/2022) :

- **Marchés : Commandes en investissement de moins de 89 999,00€ H.T. :**

Date	Objet	Tiers	Montant TTC
Commande	JEUX VIDEO POUR SWITCH + JOY-CON POUR LA BIBLIOTHEQUE	MICROMANIA	789,95 €
Commande	LOCAL PETANQUE - PERMIS DE CONSTRUIRE A REFAIRE À LA SUITE DU PROBLEME DU NIVEAU DU SOL	FOX KONCEPT THUILLIER CHRISTOPHE	360,00 €
Commande	CONTROLE D'ACCES PAR BADGES MAIRIE / MAISON LOUIS VERPIOT / EC MATERNELLE AVEC LOGICIEL / ORDINATEUR	PROLIANS BURDIN MARINGUE	6 800,18 €
03/06/2024	LICENCE ANTIVIRUS ESET - 42 POSTES	TECHINFORMATIQUE	497,95 €
19/06/2024	MASSICOT POUR ECOLE MATERNELLE	CYRANO. LA GENERALE DES ECOLES	161,00 €
Commande	OLLAS POTERIE D'ARROSAGE (x6)	NATURALIS	314,74 €
Commande	MICRO-ONDES ECOLE MATERNELLE	BOULANGER	129,99 €
Commande	3 CORBEILLES BETON	SEMIO	1 344,60 €
Commande	8 CAISSONS DE RANGEMENT 4 TIROIRS POUR ECOLE ELEMENTAIRE CLASSE ULIS	BRUNEAU	385,80 €
Commande	COUVERTURE LESTEE + HOUSSE DE RECHANGE POUR LA CLASSE ULIS	WESCO	136,10 €
Commande	EXTENSION VIDEO PROTECTION (5 CAMERAS)	BOUYGUES ENERGIES & SERVICES	39 540,00 €
05/07/2024	INSTALLATION D'UNE RAMPE DANS ESCALIER MAIRIE	JONATHAN CLEMENT - ALTER MATER	660,00 €
05/07/2024	PANNEAUX INTERDICTION DE STATIONNER (RUES DE LA PRALE / DU LAC / ST BLAISE)	SIGNAUX GIROD EST	670,85 €
05/07/2024	RACCORDEMENT PROVISOIRE DU TERRAIN DE PETANQUE	PETIOT - GAETAN	2 992,80 €
05/07/2024	ANNONCE BOAMP POUR LA CREATION D'UNE MAISON D'ASSISTANTS MATERNELS	DILA	864,00 €
Commande	ETUDE AVANT PROJET DES COURS DE L'ECOLE ELEMENTAIRE (DESIMPERMEABILISATION ET VEGETALISATION)	R2S CONCEPT	3 540,00 €
17/07/2024	PANNEAU DE RUE (1) CHEMIN DES COURSES	SIGNAUX GIROD EST	90,76 €
17/07/2024	ILLUMINATIONS : 4 DRAPEAUX FRANCE ET 1 NOEUD ROSE (POUR OCTOBRE ROSE)	BLACHERE ILLUMINATION	1 936,58 €

- **Concession :**

19/06/2024 : vente d'une concession de 15 ans pour une case au colombarium (250 €).

- **Autre démarche :**

Le 2 juillet 2024, Monsieur le Maire a signé un avenant à la promesse de vente du 24 mai 2018 avec la société CHB-BFC LOTISSEMENTS pour la 3^{ème} phase du lotissement Terres des Croix Rouges.

L'objet de cet avenant :

- Réduction du nombre de m² vendus (on passe de 21 120 m² environ à 16 670 m² environ). Le prix de vente est toujours fixé sur la base de 11.09 € HT du m².

- COOP HABITAT BOURGOGNE devra obtenir un permis d'aménager autorisant la réalisation en deux tranches d'un lotissement de 18 lots à bâtir minimum (auparavant 23 lots), autorisant une surface de plancher constructible globale de 13 300 m² minimum (auparavant 15 550 m²).
- La société devra justifier auprès de la commune du dépôt de la demande d'autorisation d'aménager un lotissement au plus tard le 31 mars 2025.
- Compte tenu des modifications, il a été décidé de proroger jusqu'au 30 septembre 2026 le délai pendant lequel COOP HABITAT BOURGOGNE pourra demander la réalisation de cette promesse de vente.

Le Conseil Municipal prend acte des décisions ci-dessus exposées.

4. RESSOURCES HUMAINES – Création et suppression de postes

Rapporteur : M. BOULLING.

EXPOSE

Pour faire suite au départ en retraite d'un agent chargé de l'entretien des locaux, titulaire du grade d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe (23/35^{ème}), et au souhait de la commune de reprendre en régie l'entretien de certaines structures municipales, il est nécessaire de créer deux postes d'adjoints techniques à temps non complet (23/35^{ème}) à compter du 1^{er} septembre 2024.

Ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels recrutés à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2^{ème} alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **CREE et SUPPRIME** les postes suivants sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024 :

Postes à créer	Durée hebdomadaire	Postes à supprimer
2 Adjointes techniques (à compter du 1 ^{er} septembre 2024).	23/35 ^{ème}	1 Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe – 23/35 ^{ème} (à compter du 1 ^{er} septembre 2024).

- **MODIFIE** le tableau des effectifs en apportant les suppression et créations mentionnées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

5. RESSOURCES HUMAINES – Recrutement d’un agent contractuel pour faire face à une vacance de poste.

Rapporteur : M. BOULLING.

EXPOSE

Vu l’article L332-14 du Code Général de la Fonction Publique ;

Considérant qu’il est nécessaire de recruter un agent contractuel dans l’attente du recrutement d’un fonctionnaire ;

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **RECRUTE** un agent contractuel dans le grade d’adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C sur la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2024 et de lui confier des fonctions liées à l’activité des services techniques pour une durée hebdomadaire de 35 heures.
- **REMUNERE** cet agent par référence à l’échelon 1 du grade de recrutement.
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget 2024.

Adopté à l’unanimité.

6. UBANISME / AMENAGEMENT / PROJETS– Réhabilitation du Bar / Restaurant de Crissey

Rapporteur : M. BOULLING.

EXPOSE

Depuis l’acquisition du bar / restaurant par la commune en 2022, une étude a été conduite par la municipalité pour remettre en activité ce commerce. Au vu de l’ampleur des travaux et du coût estimatif très important d’autres réflexions ont été menées notamment l’installation d’un commerce de proximité.

Au vu de la présentation des 3 modes de gestion possibles pour mener à bien ce projet, faite en amont de la séance par M. Michel ANDRES de la Chambre de Commerce et d’Industrie de Saône et Loire à savoir :

- 1- Le bail commercial.
- 2- Le contrat de gérance.
- 3- La création d’une société coopérative d’intérêt collectif.

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** comme mode de gestion la location-gérance.

- **AUTORISE** M. le Maire ou son représentant à entreprendre les démarches avec le futur gérant et de signer les documents y afférant.

Adopté à l'unanimité.

7. URBANISME / AMENAGEMENT / PROJETS – Désignation de l'entreprise en charge des travaux de voirie – Terres des Croix Rouges

Rapporteur : M. CILLO.

EXPOSE

Vu la délibération en date du 03 juin 2024 modifiant le règlement intérieur de la commande publique en autorisant la dispense de procédure de publicité et de mise en concurrence préalables pour les marchés publics de travaux dont la valeur estimée est inférieure à 100 000 € HT jusqu'au 31 décembre 2024 (Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022) ;

Vu les 3 offres réceptionnées pour les travaux de voirie – Terres des Croix Rouges ;

Vu l'avis rendu par la Commission Urbanisme / Aménagement / Projets en date du 10 juillet 2024 ;

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **RETIENT** l'offre de la Société EUROVIA pour un montant de 93 764.30€ HT soit 112 517.16€ TTC.
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget 2024.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'offre de travaux mentionnée ci-dessus ainsi que tout avenant éventuel.

Adopté à l'unanimité.

8. URBANISME / AMENAGEMENT / PROJETS – Approbation de la convention des voies cyclables structurantes (annule et remplace la délibération du 03/06/2024)

Rapporteur : M. CILLO.

Lors de sa séance du 03 juin 2024, le Conseil Municipal a approuvé la convention des voies cyclables structurantes avec le Grand Chalon. Cette délibération ne peut faire foi sachant que le Conseil Municipal de Crissey a délibéré avant les instances du Grand Chalon. C'est pourquoi le Conseil Municipal est appelé à délibérer à nouveau sur ce point.

EXPOSE

Le Schéma Directeur Cyclable approuvé le 27 juin 2019 par le Grand Chalon pour la période 2019-2026, définit les voies composant le réseau cyclable structurant du territoire. Afin de garantir la qualité des aménagements qui traversent le territoire communal (la piste cyclable de la rue principale et du chemin

du Champ riche et la Véloroute de la voie bleue Moselle Saône à la rue Principale), il est nécessaire de définir les actions d'entretien et de préciser leur répartition entre le Grand Chalon et la commune. Ces modalités d'entretien sont définies dans le projet de convention jointe à la présente délibération.

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'entretien des voies cyclables structurantes du Grand Chalon qui traversent la commune de Crissey.

Adopté à l'unanimité.

9. EDUCATION/CULTURE/JEUNESSE – Subvention aux voyages scolaires pour l'année 2023-2024

Rapporteur : Mme OUDOT.

EXPOSE

Les écoles ont organisé des voyages à destination des élèves durant l'année scolaire 2023/2024. Lors de la préparation budgétaire, la commune a inscrit une aide financière, au Budget 2024, pour chaque enfant participant au profit des coopératives scolaires.

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **FIXE** à 6€ le montant de l'aide financière par enfant ayant participé aux voyages scolaires durant l'année scolaire 2023/2024 (école élémentaire : 152 élèves X 6€ = 912€ et école maternelle = 43 élèves X 6€ = 258€ soit un total de 1 170€).
- **DIT** que cette dépense est inscrite au budget 2024.

Adopté à l'unanimité.

10. Décision modificative au budget 2024 :

Rapporteur : Pascal BOULLING

Décision modificative n°3 : Investissement (crédits supplémentaires).

- Inscription de la subvention DETR 2024 pour le projet « aménagement de l'espace associatif »,
- Complément pour l'aménagement de l'espace associatif,
- Restitution et encaissement de la caution pour le logement 50 rue principale,
- Inscription de crédits budgétaires pour les travaux du commerce de proximité.

COMPTES DEPENSES

Imputation	Nature	Ouvert
DI Opération OPFI /Chapitre 16 / Article 165	Dépôts et cautionnements reçus	430,00 €
DI Opération 29 /Chapitre 21 / Article 21321	Immeubles de rapport	38 896,00 €
DI Opération OPNI / Chapitre 23 / Article 2313	Constructions	4 500,00 €
	Total	43 826,00 €

COMPTES RECETTES

Imputation	Nature	Ouvert
RI Opération OPFI /Chapitre 16 / Article 165	Dépôts et cautionnements reçus	430,00 €
RI Opération OPNI / Chapitre 13 / Article 13461	Dotation d'équipement des territoires ruraux	43 396,00 €
	Total	43 826,00 €

DECISION

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré :

- **VOTE** la répartition des crédits comme ci-dessus sur le budget 2024.

Adopté à l'unanimité.

11. Questions et informations diverses

M. BOULLING informe l'assemblée du lancement du chantier de l'Espace Associatif avec une fin de chantier prévue mi-novembre. Il informe également que pour faire suite à la consultation relative à la réhabilitation de la maison Bourgeois en Maison d'Assistants Maternelles, aucune offre n'a été reçue pour le lot VRD.

Mme GOMES demande si la commune envisage d'adhérer à Panneau Pocket (demande d'une administrée).

M. BOULLING souhaite qu'un e-crissey ne corresponde qu'à une seule information.

M. BOULLING fait part du projet du Département d'un parc photovoltaïque entre l'autoroute et l'aéroport de Chalon-Champforgeuil : il est proposé à la commune de faire de l'autoconsommation collective (alimentation des bâtiments communaux avec tarif préférentiel). La commune s'est positionnée en faveur de ce projet.

Mme OUDOT demande si la commune a entrepris quelque chose pour lutter contre les moustiques (demande d'une administrée).

M. BOULLING répond qu'aucune campagne de démoustication n'a eu lieu et fort heureusement compte tenu de l'importance des pluies qui auraient tout lavé. Il ajoute que les demandes des administrés à ce

sujet peuvent être renvoyées vers la Mairie où deux agents ont été formés pour sensibiliser les administrés sur les bonnes pratiques et éviter ainsi les invasions de moustiques.

Mme GOMES informe de l'efficacité des boîtes à moustiques installées à Chalon.

Mme LAURIOT précise néanmoins que l'efficacité se limite aux habitations à proximité des boîtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h18.

Le Maire,

Pascal BOULLING



Le Secrétaire de séance

Carlos MACHADO

A handwritten signature in black ink, which appears to read "Carlos Machado", is written over a large, stylized blue scribble or mark.